



Commission Fédérale « Démarche Citoyenne » : Recensement des incivilités - 2^{ème} partie

Destinataires : Ligues Régionales et Comités Départementaux

Nombre de pièces jointes : 0

Dans le cadre des travaux de la Commission Fédérale Démarche Citoyenne, la FFBB souhaite dresser un état des lieux des incivilités rencontrées dans le basket-ball. Ces travaux permettront de construire un outil de recensement des incivilités adapté aux réalités des territoires, et de cibler au mieux les actions de prévention et de sensibilisation à mettre en place.

A cet effet, nous vous avons sollicités au mois de janvier afin de recenser les incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par votre commission de discipline pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5 des règlements généraux de la FFBB. Nous vous avons alors invités à renseigner un formulaire pour chaque dossier concerné ouvert entre juillet et décembre 2013.

Nous abordons aujourd'hui la deuxième étape de cette enquête concernant le recensement des incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par votre commission de discipline pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5 entre janvier et juin 2014.

Pour chaque dossier répondant à ces critères, seul le fait générateur le plus grave devra être comptabilisé, en tenant compte de la hiérarchisation suivante :

1. Coup(s) et brutalité(s) ;
2. Bousculade(s) et échauffourée(s) ;
3. Tentative(s) de coup ;
4. Agression(s) verbale(s) ;
5. Atteinte(s) aux biens ;
6. Autre.

Vous devrez remplir un formulaire (accessible en suivant le lien ci-dessous) pour chaque dossier disciplinaire concerné (dossiers ouverts pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5) pour le jeudi 30 juillet au plus tard :

<http://bit.ly/1eM6pX9>

Pour toutes précisions concernant cette enquête, le service Observatoire se tient à votre entière disposition par téléphone au 01.53.94.25.89 ou par mail à l'adresse suivante : observatoire@ffbb.com.

La Commission Fédérale Démarche Citoyenne vous remercie par avance pour votre participation.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu Lachenaud Chargé de mission Observatoire	Sébastien Diot, Directeur du Pôle Territoires	Thierry Balestrière Secrétaire Général
Référence	2014-07-01 Informations aux CD et LR - Recensement des incivilités 2 ^{ème} partie	